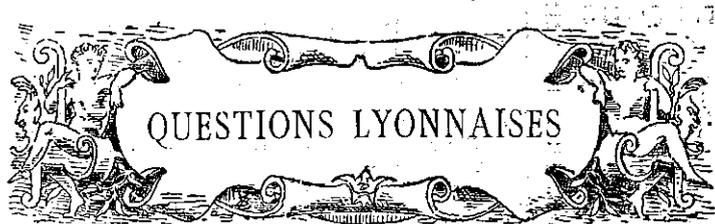


LA CONSTRUCTION LYONNAISE

Journal bi-mensuel

ARCHITECTURE — GENIE CIVIL — TRAVAUX PUBLICS



A PROPOS DE LA GARE DES BRÔTEAUX

SOLUTION NÉCESSAIRE

Le remarquable projet de nos distingués concitoyens, MM. Bissuel père et fils, architectes, a reçu un accueil des plus favorables du public lyonnais.

Il semble qu'aucune voix discordante ne se soit élevée contre les idées émises par les auteurs de cette si intéressante étude, de beaucoup supérieure à toutes celles qui avaient été élaborées jusqu'ici.

Par contre, le programme de l'ancienne Municipalité n'a pas conservé un seul partisan, et il est probable que notre maire actuel, M. Herriot, dont chacun vante l'intelligence et le grand sens pratique, saura faire valoir auprès du Conseil des arguments décisifs en faveur de l'embellissement du futur quartier.

Cependant, si nos renseignements sont exacts, la nouvelle direction de la Voirie et la grande majorité de nos édiles seraient bien convaincus, en principe, du grand intérêt que présenterait l'adoption du projet Bissuel, mais ils redouteraient, paraît-il, les conséquences financières d'une combinaison de plus grande envergure, étant donné, surtout, que le devis primitif a déjà été officiellement présenté et qu'on ne voudrait pas, pour différentes raisons, dépenser plus qu'il n'a été prévu.

Tel serait l'état actuel de la question.

Nous ne saurions trop nous élever contre une pareille interprétation, qui nous semble contraire à la réalité de la situation. En effet, il est absolument certain, croyons-nous, que, malgré les apparences, la réalisation du programme rationnel coûtera moins cher, ou tout au moins pas davantage, que l'exécution du tracé élaboré anciennement par le Service municipal.

D'ailleurs, quelques chiffres démontreront mieux notre manière de voir.

Le vieux projet administratif prévoyait une surface à bâtir de 66.700 mètres carrés, soit, à l'estimation officielle de 100 francs le mètre, un produit de 6.670.000 francs.

Les propositions de MM. Bissuel ne comportent plus que 62.200 mètres carrés à couvrir, ce qui représenté, par rapport à la première combinaison, une diminution de 4.500 mètres à bâtir.

Se basant sur cette différence, on a objecté avec le plus grand sérieux que l'adoption du projet grandiose coûtera à la Ville la valeur perdue de 4.500 mètres à 100 francs, soit 450.000 francs.

Raisonné de la sorte est enfantin, car il est bien évident que le terrain ne se paiera pas les mêmes prix dans les deux cas.

Si un propriétaire disposé à faire bâtir se rend compte que l'emplacement disponible se prête admirablement à la construction d'immeubles susceptibles de plus-values considérables, par le fait des vastes et magnifiques artères qui

l'entourent, il n'hésitera pas une minute à accepter de payer pour le terrain un prix plus élevé que si ledit emplacement se trouvait entre une place étriquée et des rues étroites et sombres.

Cette manière de comprendre ses intérêts est d'autant plus logique de la part d'un capitaliste que le prix du terrain entre pour relativement peu de chose dans le coût total des constructions, soit, dans l'hypothèse qui nous occupe, 100 francs environ sur un total de 600 à 700 francs et même davantage.

On voit de suite que le paiement d'une somme complémentaire de 10 à 20 francs par mètre ne représentera pas beaucoup pour le constructeur, c'est-à-dire à peine 2 ou 3 pour 100 sur l'ensemble de la mise de fonds première, et que l'accroissement de valeur d'une maison bien située sera sans nul doute très supérieur à cette proportion, si on fait la comparaison avec une maison établie dans des conditions plus défavorables.

Donc, il paraît indiscutable que, si l'Administration municipale pouvait raisonnablement compter sur le prix de 100 francs par mètre dans le cas où l'on aurait réalisé la conception défectueuse du début, elle pourrait escompter, *a fortiori*, au moins 10 ou 20 francs de plus, en exécutant le projet rationnel de MM. Bissuel, qui nous donnerait un quartier neuf de toute beauté, vraiment digne de la seconde ville de France.

Ces considérations, qui nous paraissent fort justes, étant admises, il n'est pas difficile de comprendre que mieux vaudra, pour les finances de Lyon, vendre 62.200 mètres à 110 ou 120 francs, peut-être même à un prix plus élevé, que 66.700 mètres à 100 francs, ce dernier chiffre ne pouvant, d'ailleurs, être prévu qu'en admettant qu'il y ait un nombre suffisant de propriétaires disposés à payer ce tarif, pour édifier des immeubles sur des voies publiques mal établies et mal conçues.

En tout cas, il suffirait, pour se convaincre, de poser le problème à des personnalités compétentes, voire même de faire par avance une adjudication conditionnelle sur les bases suivantes : quel prix offriraient à la Ville les souscripteurs éventuels, pour chaque lot, dans les deux cas considérés (plan ancien de la Municipalité et plan Bissuel), les proposants s'engageant à réaliser leurs offres dans un sens ou dans l'autre, selon la décision ultérieure de la Municipalité ?

Un essai de ce genre serait très intéressant à faire et trancherait la question d'une façon irréfutable.

La Ville pourrait, d'ailleurs, se réserver la possibilité de n'accepter aucune des soumissions, tout en pouvant exiger à son gré des souscripteurs admis l'exécution complète des engagements prévus par le cahier des charges de l'adjudication.

Le compte serait ensuite facile à faire et nul ne pourrait s'élever contre cette démonstration.

Notre idée est, sans aucun doute, susceptible d'amendement, et nous ne prétendons pas, en la signalant à M. le Maire de Lyon, la considérer comme devant être suivie *in viaretur*, mais nous croyons que l'on ne saurait trop insister sur ce fait que le projet Bissuel serait bien certainement plus favorable aux intérêts financiers de la Ville que le programme de l'ancien directeur des travaux.

Nous ferons remarquer qu'en plaidant chaleureusement, sans arrière-pensée, en faveur des propositions de notre distingué concitoyen, nous reconnaissons bien volontiers que

notre propre projet, qui nous semblait être une amélioration sérieuse de celui de la Voirie, doit s'effacer devant celui de MM. Bissuel.

SINED.

A TRAVERS LES GRANDS CHANTIERS

Si l'on veut sentir les battements du cœur de la construction lyonnaise, ce n'est pas au Salon qu'il faut aller, mais parcourir différents chantiers disséminés à travers la cité. Alors la crise du bâtiment, nullement niable, il est vrai, perd de son acuité ; tout au moins, elle se présente sous des couleurs moins sombres.

La nouvelle gare des Broteaux fonctionnera, après une inauguration ministérielle, à partir du 7 avril au matin, le déménagement des bureaux devant s'effectuer dans la nuit du 6 au 7. Ajoutons à ce gros morceau l'horloge monumentale de la Demi-Lune, inaugurable aussi, la réfection du Crédit Lyonnais, cette fois consommée, l'hospice Debrousse et le Palais des Fêtes, importantes constructions qui se terminent, des maisons de soieries installées rue Tronchet, déplaçant ainsi le pôle des affaires, et quelques garages d'automobiles aux Broteaux, pour ne citer que le principal, voilà ce qui a été fait récemment.

L'avenir est plein de promesses. On sait qu'il s'agit d'une somme de 35 millions, manne bienfaisante impatientement attendue.

Quant au présent, pas mal de travaux en cours, quelque gênée que soit la vitalité de l'architecture par de durs règlements. Au hasard de mes promenades, j'ai constaté ici et là une certaine activité coïncidant avec le retour du printemps. Je me borne à transcrire quelques notes prises à la hâte.

*
**

Désormais, aucun arrêt à craindre dans la poursuite de la transformation de l'ancien couvent des Carmes en Palais des Archives. Seules, les fondations ont été utilisées, et encore a-t-il fallu reprendre en sous-œuvre la partie bordant le chemin de Montauban. La tour de l'horloge sera conservée ; cela nécessite des travaux importants de consolidation. Mais cette horloge, qui donnait l'heure à 45.000 habitants, très utile autrefois à la batellerie, ne devait pas disparaître. Nous approuvons fort l'architecte, M. Rogniat, d'avoir respecté ce souvenir du XVII^e siècle et de s'être inspiré de son style italien en dressant les plans du nouvel édifice. Non, certes, ce n'est pas le cas de placer le *Barbarus has...* de Virgile, bien qu'il y soit fait table rase de tout ce qui existait. Au premier instant, l'idée vient à l'esprit que le couvent, tour à tour caserne pour les troupes de passage et institution de jeunes gens, eût pu convenir à l'établissement d'un groupe scolaire ou d'un lycée annexe, comme il en fut question, d'ailleurs, il y a une quinzaine d'années. A cela, il y avait de sérieux avantages ; d'autre part, les réparations eussent été coûteuses. Plus le pic du démolisseur entame l'intérieur des bâtiments, plus on s'aperçoit que les planchers menaçaient ruine. Quoi qu'il en soit, il y a là un gros lot pour les travailleurs du bâtiment : MM. Bourdeaux, Gouverne et Chrétien, les entrepreneurs de maçonnerie et de charpente, ne s'en plaignent pas.

Rue Vendôme, non loin de l'emplacement d'un ancien couvent de Capucins, dont la pyramide en pierres massives est encore présente à notre souvenir, on apporte une grande quantité de matériaux pour élever, sur le terrain des Hospices, le garage d'automobiles Peugeot. M. Fessetaud a l'entreprise du gros-œuvre.

*
**

Déjà commencent les fouilles d'un terrain, boulevard du Nord. M. Gillet fils fait construire une villa d'après les plans

de M. Nénot, l'architecte de la Nouvelle Sorbonne, qui présidait, il y a quelques semaines, l'inauguration du Salon lyonnais. A quelques pas, toujours en bordure du parc de la Tête-d'Or, deux villas jumelles s'élèvent ; le matériau employé est le vulgaire mâchefer, mais l'habileté de l'architecte, M. Curny, saura les habiller élégamment. Les ressources de son talent se sont manifestées dans les belles maisons de l'avenue de Saxe ; cela suffit à nous engager à revenir bientôt sur ce boulevard, sur lequel s'alignent somptueux hôtels et riches villas.

Les façades de l'hôtel Vibert attirent l'attention. Amours joufflus (1) tenant en mains fruits et feuillage, colonnes de marbre au péristyle, médaillons sculptés pour orner les murs, puis guirlandes de roses formant le chapiteau des pylones de la grille ; c'est du gracieux Louis XVI, en harmonie avec la Renaissance dans un éclectisme du goût le meilleur. La toiture d'ardoise surmontée d'un héron doré couronne l'œuvre de M. Rostagnat, l'architecte aussi soucieux de la richesse extérieure que de l'heureuse disposition à l'intérieur.

Enfin, une architecture sévère produit un contraste frappant : bossage de pierres de Saint-Martin se continuant en tuf de Serrières, fenêtres à meneaux irrégulièrement placées sous un toit mouvementé à tuiles en grès à trois teintes de Choisy-le-Roi. De plus, des ouvertures en forme d'œil ouvert perçant les toits, et une tour d'horloge dans la cour, entre le garage d'automobiles et le donjon modernisé, évoquent les résidences d'un autre âge dans des pays décrits par Walter Scott. A côté du porche, un mur en avant-corps s'infléchit au premier étage, comme pour étayer l'escalier deviné par les fenêtres s'échelonnant suivant une pente de 45 degrés. En un mot, de l'inédit, de l'originalité, un style, sans caractéristique nettement tranchée, des pays du Nord, entrevu à l'Exposition de 1900. En regard du Parc, un vaste perron surmonté d'un balcon de pierre constitue la véritable entrée, une rotonde également en pierre fait saillie. C'est du solide, du cosu, avec l'usage exclusif de la pierre. A l'intérieur, apparaît, jusque dans le plus petit détail, une recherche extraordinaire de confort. Tuyaux enfouis dans l'épaisseur des murs pour l'échappement des eaux de vidanges, de toilette et des salles de bains, le tout multiplié à chaque étage à l'usage particulier des maîtres, des domestiques, des chambres d'amis. Canalisations spéciales pour le vacuum même, et prolongement des gaines de cheminées jusqu'au sous-sol, où s'opère le ramonage. Partout, une couche d'air de 3 centimètres est enfermée entre le mur et un briquetage en moellons de mâchefer, les plafonds en briques Cancalon, sauf dans le hall, où le mâchefer est nécessaire aux poutres apparentes qui y seront clouées. Au sous-sol, se trouve la salle de billard, tandis que la buanderie est dans les combles. De cette façon, les vapeurs ne sont pas incommodantes. Innovation de M. Lœwengard, un architecte de Hambourg, qui a conçu sur des données neuves la demeure de son frère, M. Edouard Lœwengard. En Amérique, les cuisines, contrairement à ce qui se passe dans notre pays, se placent aux étages supérieurs. On sait combien il y en a dans les gratte-ciel new-yorkais, mais on sait aussi que nombreux sont ascenseurs et monte-charges.

Très curieuse cette construction qui s'exécute sous la conduite des architectes, MM. de Monclos ; la maçonnerie est de M. Fessetaud, merveilleusement secondé par un contre-maître actif et intelligent, M. Dufour.

M. Le Ravat est le couvreur, le charpentier M. Mollo, le plâtrier M. Chatigny. J'ai parlé des tuiles en grès. Je dois ajouter que le cuivre remplace ici le zinc dans tous les usages, même pour la descente des eaux pluviales.

Pour l'hôtel Vibert, outre l'ornemaniste, M. Masson, déjà cité et à qui nous devons la frise de la façade de la gare des

(1) Les sculptures sont de M. Masson; le dernier numéro de la *Construction Lyonnaise* en reprenait une, exposée au Salon.

Brotteaux, les entrepreneurs sont : M. Fessetaud, maçonnerie ; M. Reboud, pierres blanches ; M. Saule, charpente en bois ; M. Nicolas, plomberie-zinguerie ; M. Poncet, chauffage ; MM. Didier et Verdier, colonnes de marbre ; MM. Liogier d'Arduy et Bally ont installé l'ascenseur Edoux qui dessert les divers étages.
A. TUONOP.

LE SALON

DE LA

SOCIÉTÉ LYONNAISE DES BEAUX-ARTS

LA SCULPTURE (suite)

M. BAYET-BIOT, dont les envois auraient pu justifier une exécution à plus grande échelle, montre *Après la tempête* (771) une figure soigneusement étudiée d'attitude et de proportion ; quant à l'autre sujet présenté, *Vierge à l'Enfant* (772), il a déjà été si souvent traité, et parfois avec une telle maîtrise, qu'il est bien difficile, à l'heure actuelle, de le reprendre sous une forme attrayante et inédite.

Le *Curé d'Ars* est un personnage assez proche de nous dans le temps pour qu'il ne se soit pas formé sur son physique une légende et pour qu'on sache assez exactement ce qu'il était : M. MÉTRA semble avoir un peu trop grand physiquement son personnage (809) ; peut-être cette impression provient-elle en partie de la position du bras droit replié, dont le raccourci fait paraître plus long le reste du corps ; quant au visage, reflète-t-il suffisamment l'expression d'extrême bonté et de pieuse ferveur qui doivent en former la caractéristique ?

M. MÉTRA a été bien mieux inspiré, nous semble-t-il, avec *Ampère à Poleymieux* (808), peut-être parce que le caractère du savant, moins surnaturel, est mieux à notre portée ; cette maquette en traduit la physionomie avec sobriété et justesse et mérite d'être exécutée.

M. MILLEFAUT, en outre du buste dont nous avons précédemment parlé, est représenté par une charmante figurine, *Mireille expirante* (811) ; il a traduit avec émotion la grâce ingénue en même temps que l'angoisse de cette touchante héroïne qu'il nous avait déjà montrée au départ du mas des Micocouliers. Du même artiste défunt, un médaillon, M. S. (812), l'érudit également disparu, le consciencieux historiographe lyonnais Steyert.

Dans le voisinage, un autre médaillon plâtre, *Justin Charbert, ancien député du Rhône* (807), où M. MASPOLI fait preuve d'excellentes qualités dans un genre réellement ardu.

**

Dans la gravure en médailles, les envois ne sont ni très nombreux, ni aussi intéressants qu'à de précédentes expositions ; il convient néanmoins de signaler ceux de M. CHAUMARTIN, les *Plaquettes plâtre et argent* de M. EXBRAYAT (794), *l'Offrande* (796), de M. GAIRAL DE SÉRÉZIN, qui avait réussi antérieurement d'élégantes statuettes, et nous trouverons, pour terminer, toute une série de sujets curieux destinés à orner vitrines ou cheminées ; mais, auparavant, nous devons une mention toute spéciale à la belle *Tête casquée* (803) de M. Emmanuel HANNAUX ; l'attitude et l'expression sont également remarquables, l'exécution absolument impeccable.

Aussi bon professeur qu'artiste consommé, M. Jean PLOQUIN expose un véritable bijou en bronze, *Madame Roland* (819) et une curieuse plâtre patiné, *Eléphant et son Cornac* (819) où l'art n'exclut pas la vérité.

La confusion et la honte de la *Première Faute* (817) sont exprimées par Mlle Marie NANTARD d'une façon originale, sinon élégante, et bien différente, en tout cas, de l'attitude que l'on prête d'ordinaire à notre pauvre mère Eve après qu'elle a goûté au fruit défendu.

Pour réel et exact qu'il soit, le buste bronze de M. Saverio GATTO, *A l'Aube de la Vie* (800), n'en est pas plus plaisant à voir.

Tout autre est la *Jeune Bretonne au retour de la messe* (801), de Mme GONYN DE LURIEUX, dont on retrouve toujours avec plaisir les petits bronzes si spirituellement campés, comme l'est également le *Petit Cycliste* (802).

Quant à la *Statuette bronze* (777), de M. BOTTA, et au *Saint Jean* (838), bronze florentin de M. André VERMARE, ils ne semblent pas devoir ajouter beaucoup à la réputation de leurs auteurs.

Pour les amateurs, les bronzes à cire perdue de M. Léopold SAVINE, *Petit Arabe debout* (833) et *Buste d'Ouled Naïl* (834), ce dernier surtout, feront à juste titre l'objet de convoitises méritées, mais nos préférences vont encore à la *Bédouine fileuse* (774), de M. BELLOC, dont la *Bédouine à la Cruche* (773), d'un mouvement si bien observé, d'une si souple aisance d'allure, est certainement un des plus jolis morceaux de ce genre.

Dans la *Damnation de Faust* de Berlioz, M. Robert BENOIST a trouvé matière à composer un *Méphistophélès* (775) réalisant le type du puissant compositeur ; il a obtenu de son plâtre patiné un très saisissant effet.

Parmi les animaliers, M. Louis DE MORNARD maintient sa juste réputation avec un superbe *Fox-Terrier* (813) et *Fox-Terrier et Ecureuil* (814), de tous points remarquables ; le petit groupe *Jaguar et Caïman* (815), de M. Donat MORTE, est saisissant d'allure et de vie ; quant aux *Jeunes Chats : caresses* (835), de M. Jean TARRIT, ils manquent un peu du moelleux qui caractérise les félins et que le bois sculpté ne nous paraît pas susceptible de rendre.

Nous avons voulu nous garder d'une simple énumération des soixante-neuf numéros catalogués dans cette section, et nous avons laissé de côté quelques-uns de ceux qui ne paraissent pas nécessiter une mention particulière, tant par le sujet traité que par leur intérêt.

Nous ne pouvons toutefois terminer sans faire rentrer sous le même titre le *Décor des galeries de la nouvelle salle de concerts du quartier de la Martinoière* (954), exposé aux Arts décoratifs, où M. Eugène FLACHAT, avec MM. Clermont et Riboud comme architectes, et MM. Messagé et Grumeau comme collaborateurs, a exécuté avec le goût dont il est coutumier une ornementation florale légère du plus gracieux effet.

**

Le meuble, qui vient au premier rang dans les arts décoratifs, mériterait une place plus considérable que celle qu'il occupe. Jamais, peut-être, le rôle décoratif de l'ameublement n'avait été mieux mis en évidence qu'à l'Exposition de 1900, où l'art nouveau s'affirma de façon décisive ; malgré tout le talent et le goût incontestable de maisons qui se sont fait une spécialité dans ce genre, la prééminence reste néanmoins aux meubles de style où l'ornementation sculpturale vient encore s'ajouter à l'élégance de la forme. Les traditions s'en sont gardées à Lyon, ainsi qu'en témoignent la *Crédence* (1076) et la *Vitrine* (1077), de M. Maurice VINCENT ; les envois (8885, 886, 887) de M. Henri BONJOUR ; la *Crédence François 1^{er}* (1031) et *l'Horloge* (1032) de M. Joseph PEL, qui sont des pièces du plus haut intérêt, pour lesquelles Lyon possède des artistes réputés.

Les Arts décoratifs nous fourniront encore, dans les bronzes d'art et le fer forgé, d'intéressants sujets d'études que nous réserverons pour un prochain article.

Henri SOILU.

L'ARCHITECTURE

Les architectes de notre région se sont, cette année encore, abstenus presque complètement d'exposer, et c'est grand dommage, pour le public d'abord, qui ne connaît rien des belles œuvres qui se créent dans le silence des cabinets, en atten-

dant qu'elles s'édifient en bordure de nos rues, dans les parcs et les jardins, dans les nobles paysages, à l'orée des grands bois. C'est grand dommage aussi pour la corporation elle-même, qui semble comme frappée de stérilité et incapable de produire ces beaux châssis qui faisaient jadis la gloire de nos Expositions.

Cette abstention provient peut-être un peu de l'arrêt réel de la construction lyonnaise. Nous croyons surtout qu'elle est due au manque d'enthousiasme des architectes à montrer au grand jour des « Salons » les solutions habiles ou heureuses qu'ils ont su imaginer ; — et un peu au manque de faveur dont nos confrères sont l'objet de la part des autres artistes...

Il semble bien certain, en effet, que l'exposition merveilleuse de M. Rogatien LE NAIL valait bien une des médailles de l'année. Sa reconstitution de *l'Abbaye d'Ainay avant les ravages des Calvinistes*, avec son cloître, ses chapelles, son quartier et ses abords, est digne, en tous points, des meilleures récompenses et des plus hautes distinctions. M. Le Nail possède, en dehors de sa science archéologique, qui est vraiment merveilleuse, une incomparable science d'aquarelliste et de dessinateur. Son grand châssis donne l'impression d'une des très belles pages des *Quatre Fils Aymond*, avec plus d'air, plus de souplesse encore et plus de maîtrise qu'on n'en trouve dans Grasset. Il y a un coin d'arbres à gauche de cette vue, qui est traité d'une façon prodigieusement habile, — et délicieuse. Ses dessins à la plume, qui complètent sa reconstitution, sont de tout premier ordre. Le cloître, avec son vieux puits et ses moines qui viennent y deviser, fait invinciblement penser aux entretiens du *Puits de Sainte-Claire*, aux pensées du saint homme Fra Giovanni, et aussi aux beaux vers de M. Jean Aicard :

Vers Dieu, source de lumière,
L'ombre du cloître est un chemin.

A pas muets, pleins d'un désir sublime,
Des moines ont erré dans la paix et l'amour :
Ils vénéraient ton ombre en aspirant au jour.

« Soyez en Dieu et dites-vous : « Tout est bien en lui », fait dire Anatole France à son saint moine. — « Gardez-vous de vouloir même le bonheur public avec trop d'apreté, de peur qu'il ne se glisse quelque cruauté dans votre vouloir. Mais que votre désir de charité universelle prenne la ferveur d'une prière et la douceur d'une espérance. »

Et, dans notre pauvre monde désolé par les histoires de M. Rochette, on éprouve un grand plaisir à voir, même en images, et surtout quand ce sont de belles images — un asile réel de charme et de repos, duquel, peut-être, quelques privilégiés ont pu contempler, d'un cœur serein, la vaste mer secouée par la tempête.

Tout à côté de M. Le Nail, est l'envoi de M. Joannès MALLET, *Un Rendez-vous de chasse dans la montagne*. C'est le cadre des belles réunions d'automne, non pas de ces réunions mesquines et lamentables où l'on se chauffe comme on peut, où l'on dort mal, mais où l'on rit beaucoup et tout le monde est heureux de vivre. C'est bien plutôt une villa alpestre, pour un très riche financier, très grande et très spacieuse, d'un plan très pratique, de dispositions très confortables, où, pour le dîner, tous les invités ont passé l'habit. M. Mallet est un sybarite qui connaît les mille subtilités du confort moderne. On resterait volontiers toute la mauvaise saison dans ce charmant château — où peut-être les fenêtres sont un peu grandes, par où entreraient la froidure et le vent. Mais, aux premiers beaux jours, la véranda sera un lieu de délicieux repos et de bonnes causeries.

Les *Villas* de M. Tony GARNIER, faites pour le doux pays de Provence, sont d'un prix plus modeste et d'une plus pratique réalisation. Les murs qui en enveloppent toutes les pièces les préservent de l'ardeur du soleil et de la méchanceté du mistral ou du vent de mer. J'adore surtout le petit *patio* à l'ita-

lienne, avec son *impluvium* et sa fraîcheur secrète. On y trouvera un charme de plus en supputant la faible dépense d'habitations semblables et l'économie qui résulterait pour une famille à avoir sur la Méditerranée un petit pied-à-terre ainsi disposé, au lieu d'aller errer dans les hôtels terminus, pleins de barons allemands ou de nobles hidalgos espagnols.

M. Tony Garnier donne aussi un *Avant-projet de Villa* pour les terrains du Parc, villa en ciment armé et d'une disposition adaptée au programme formulé naguère par notre éminent confrère : toute chambre à coucher doit avoir au moins une fenêtre au midi ; aucune pièce, si petite soit-elle, ne peut être privée d'une fenêtre s'ouvrant à l'extérieur. On reprochera peut-être à cette villa d'avoir un aspect peu « monumental », voire même peu élégant ; il n'y a pas, en architecture, d'autre élégance que celle qui résulte d'une exacte adaptation des formes externes aux nécessités intérieures, et tout lambrequin, tout ornement qui n'est pas l'expression d'un besoin est chose superflue qui doit disparaître : nul organe inutile ne saurait être toléré.

MM. ROBERT et CHOLLAT ont exposé, en maquettes et en dessins, en photographies et en géométral, leur *Horloge monumentale* pour la place de la Demi-Lune, que les lecteurs de *la Construction lyonnaise* ont pu, dans notre revue même, exactement apprécier, et dont nous avons dit tout le bien que nous en pensons.

Ils ont aussi exposé au Salon leur *Projet de monument Gailleton*, qui a figuré au concours de cet hiver à l'Hôtel de Ville. Nul doute qu'avec l'aide autorisée et habile du sculpteur Devaux, leur œuvre n'eût parfaitement convenu à la petite place Grôlier. Lorsque les arbres qu'on devait planter dans la terre végétale — qu'ils prévoyaient derrière leur exèdre — lorsque ces arbres auraient poussé, l'aspect de la place eût été vraiment heureux.

M. Emmanuel CATELAND avait imaginé le même bosquet contre la vilaine bâtisse du fond de la place Gailleton. Nous regrettons que nulle récompense n'ait été attribuée à ce projet, qui avait le rare mérite de ne pas excéder les sommes qu'on y voulait affecter, et cet autre privilège de permettre une circulation facile avec les modifications qu'on prévoit pour ce quartier. L'échec — relatif — de ce projet tient sans doute à ce détail que le bas-relief du motif si exquisement Louis XVI qui constitue le monument est moins heureux que l'architecture elle-même. Il est, en architecture, une règle qu'on ne peut transgresser sans danger, c'est l'unité d'échelle. Or, M. Gailleton, paraissant enterré à mi-corps, est d'échelle triple que les Vertus civiles et cardinales placées à son côté, et sans doute, en avant. Dans un concours public, où il suffit d'un détail pour emporter l'option d'un jury, un pareil défaut devait être fatal. Il en a, malheureusement, été ainsi pour ce projet, si élégant et si pur de composition.

M. BERGER a exposé aussi son *Projet de Monument à M. Gailleton*, un peu lourd pour la petitesse de la place qu'il devait décorer, mais très savamment composé et fort habilement dessiné.

Nous aurions voulu, à *la Construction lyonnaise*, donner au moins un ensemble de chacun de tous ces projets, mais leurs auteurs n'ont pas mis, à nous seconder dans cette pensée, l'empressement que nous espérons. C'est pourquoi nous sommes fort reconnaissants à M. Berger, à M. Schæffer, à M. Meysson et à quelques autres d'avoir bien voulu répondre à notre demande et de nous avoir donné les moyens de reproduire leurs travaux.

Nous nous proposons de publier ici ceux de ces concours qui nous sont parvenus, persuadés que de telles reproductions présenteront plus tard, et dès maintenant, un très vif et très sûr intérêt.

M. Berger a bien voulu nous expliquer que la déterminante du projet qu'il avait conçu était de placer le monument au centre d'intérêt qu'on pouvait fixer à la place Grôlier, c'est-à-dire à l'intersection de l'axe du pont de l'Université et du quai du Rhône. Certainement, pour que la petite place soit

d'un aspect décoratif, il sera nécessaire de rendre au moins acceptable la maison qui en forme le fond. Le propriétaire, qui profitera de la plus-value qu'on donnera à son immeuble, a le devoir, et précis, et pressant, de participer à cette dépense... Mais il ne le fera pas. Peut-être même demandera-t-il une indemnité pour voir sa maison se vêtir de moulures en ciment qui, somme toute, peuvent lui déplaire.

La Municipalité eût été infiniment mieux inspirée en achetant ce vilain bâtiment, en en faisant, dans des formes convenables, un asile de malandrins ou même — il faut tout prévoir — de braves ouvriers et d'honnêtes gens. Et cet asile spécial eût été fort décevantement décoré d'un monument modeste élevé à la modeste gloire de feu M. le D^r Gailleton. Il n'est plus temps de bien faire.

Nous nous trouverons avoir à peu près épuisé la liste des exposants quand nous aurons cité les concours pour le prix de la Société Académique, par MM. FAURE (845) et DERVIEUX (843), pour un *Hôtel* où notre Société tiendrait ses séances, aurait son siège, ses livres et ses archives. Nous citerons encore pour terminer une *Restauration de l'Hôtel de M. M...* (855), par M. REYNAUD, les *Travaux de restauration de l'Hôtel de M. J. M.* (844), par M. DONNEAUD, un autre *Projet de monument au Docteur Gailleton*, par notre très sympathique confrère MOREL — élève de MM. Huguét, Bénard et Redon — d'une très belle architecture, et un remarquable *Croquis de Lyon, Coteau de Saint-Just et Gourguillon*, de M. Amédée CA TELAND.

F. FRANÇON.

LES RÉCOMPENSES

Le vote pour la médaille du Salon a eu lieu lundi 16 mars, au Palais Municipal, et a donné lieu à deux tours de scrutin, dont voici les résultats :

Premier tour. — Votants, 112 ; majorité absolue, 57. — M. PERRIER, 28 voix ; Mlle ESPRIT, 27 ; M. AUDRAS, 26 ; Mlle HUMBERT-VIGNOT, 13 ; bulletins blancs, 6.

Deuxième tour. — Votants, 102 ; majorité absolue, 52. — M. PERRIER, 37 voix ; Mlle ESPRIT, 29 ; M. AUDRAS, 11 ; Mlle HUMBERT-VIGNOT, 10 ; bulletins blancs, 8.

La majorité absolue n'étant pas atteinte au deuxième tour, la médaille du Salon n'est pas décernée cette année.

Voici la liste complète des récompenses :

SECTION DE PEINTURE

Première médaille. — MM. MANGIER, Joseph PERRACHON, Mlle HUMBERT-VIGNOT et M. BOULANGER.

Rappel de deuxième médaille. — Mlle Adda CABANE.

Deuxième médaille. — Mmes SAUBIEZ-EULER, GUÉRIN, Mlle VITTON, M. FILLIARD et Mlle LATIL.

Rappel de troisième médaille. — M. BRISAZ, Mlle BLANCHARD, M. GUILLERMIN.

Troisième médaille. — MM. GABORIT, BERRUET, Pétrus PERRACHON, VILLON, ROCHE, Mlles BOIS, PILLIET et M. BROËT.

Rappel de mention honorable. — Mme DUCOIN et M. de SALINELLES.

Mention honorable. — Mlle GIRARDET, M. Jacques GROS, MM. POY, Aimé ROUX, Mme Etienne FOND, Mlles Léonie MARTIN, MARÉVÉRY, GIBERT, MM. GROSSO et BAS.

SECTION DE SCULPTURE

Pas de première médaille. — *Rappel de deuxième médaille.* — M. DUMAS.

Pas de deuxième médaille. — *Troisième médaille.* — MM. TOURNAYRE, BOTTA et MASPOLI.

Mention honorable. — MM. RIGOLA et GATTO.

GRAVURE EN MÉDAILLES

Troisième médaille. — M. RAGOZZI.

Mention honorable. — M. Léopold PONCET.

ARCHITECTURE

Pas de première médaille. — *Rappel de deuxième médaille.* — M. Raymond MOREL.

Pas de deuxième médaille. — *Troisième médaille.* — M. Jean FAURE.

Mention honorable. — MM. ROBERT ET CHOLLAT et M. DONNEAUD.

ARTS DÉCORATIFS

Le diplôme des arts décoratifs a été décerné à MM. BOUVARD, CHATEL ET TASSARINI, Albert MARTIN, PIOTET ET ROQUE, fabricants de soieries ; Paul COLIN et Tony TOLLET, peintres ; J. KAUFMANN et MAGNIN, relieurs ; DELAHERCHE, céramiste, et à l'Ecole municipale de tissage et de broderie de Lyon.

CONCOURS

SAINT-CYR-AU-MONT-D'OR (RHONE)

GROUPE SCOLAIRE

La commune de Saint-Cyr-au-Mont-d'Or établit un concours entre les architectes patentés de notre région pour la construction d'un groupe scolaire comprenant : écoles de filles, de garçons et enfantine. Dépense à prévoir : 75.000 francs.

Le projet auquel sera attribué le premier prix aura l'exécution ; le deuxième prix recevra 400 francs ; le troisième prix, 200 francs.

Le Jury sera composé de façon à donner satisfaction aux concurrents et comprendra notamment deux architectes désignés par la Société Académique.

Les projets devront être remis le 25 avril 1908.

Pour renseignements et programmes, s'adresser à la mairie de Saint-Cyr.

GENÈVE

MONUMENT DE LA RÉFORMATION

L'Association qui s'est constituée à Genève, en 1906, pour commémorer le quatrième centenaire de Calvin, a décidé d'élever à cette occasion un monument à son œuvre, envisagée au large point de vue de l'histoire, et par lequel la mémoire des réformateurs et l'influence qu'ils ont exercée sur le monde moderne seront rappelées d'une manière durable et populaire.

Un concours d'esquisses est ouvert, auquel peuvent prendre part les artistes du monde entier.

Le Jury disposera d'une somme de 30.000 francs pour récompenser les meilleurs projets.

Les projets doivent être présentés avant le 15 septembre 1908.

Le programme sera envoyé sur demande adressée au Secrétariat du Monument de la Réformation, 56, rue du Stand, Genève (Suisse).

TOULON

CHAUFFAGE DE PAVILLON DU 5^e DÉPÔT DES ÉQUIPAGES

Un concours va être ouvert par la Marine pour l'installation du chauffage général, à l'eau chaude ou à la vapeur à basse pression, de deux pavillons d'administration du 5^e dépôt des équipages, en construction à Toulon, mesurant chacun 22 m. 80 sur 10 m. 20 et comprenant un rez-de-chaussée et deux étages.

Les constructeurs qui désirent prendre part au concours sont invités à en adresser la demande au directeur des Travaux hydrauliques à Toulon, avant le 10 avril 1908.

TURIN

PRODUITS IGNIFUGES

Le Comité exécutif de l'Exposition internationale qui aura lieu en 1911, à Turin, ouvre un concours de produits ignifuges pour les bois.

Une méthode rapide et économique d'application superficielle aura la préférence, sans toutefois que les autres procédés soient exclus de prime abord. La préparation devra permettre n'importe quelle décoration polychrome.

Les préparations devront parvenir, dans le courant du mois d'octobre 1908, à la *Direzione del Laboratorio di Chimica Docimastica del R. Politecnico*, à Turin. La quantité envoyée devra être suffisante pour couvrir au moins 50 mètres carrés de bois.

LA TRONCHE

HÔPITAL. — Résultats.

Après un examen qui a duré plusieurs mois, le Jury institué dans les conditions que l'on sait pour se prononcer sur les divers plans de reconstruction des Hospices civils à la Tronche, vient de faire connaître sa décision.

Trois devis ont été retenus : ce sont ceux de MM. GAYET, de Paris (né à Allemon); PICQUART, d'Épernay, et MASSON, de Paris.

C'est l'un de ces trois devis qui sera choisi comme devis définitif, les deux autres devant bénéficier respectivement des prix de 6.000 et de 4.000 francs attribués au concours.

Le choix sera fait à une date très rapprochée.

QUESTIONS D'ASSURANCES

RISQUE LOCATIF

On nous demande :

« Quelle est la personne responsable des dommages immobiliers causés dans un bâtiment isolé, quand ce bâtiment est occupé en entier par un usufruitier et que les dommages ont été produits par un feu de cheminée ? »

Nous répondons que si, comme dans le cas qu'on nous propose, le feu de cheminée est dû à un mauvais ramonage, les dommages restent à la charge de la personne qui devait faire ramoner.

En l'espèce, la question n'est pas simple. Dans les grandes villes de notre région : Saint-Etienne, Rive-de-Gier, Lyon, Saint-Chamond, le propriétaire est, de par l'usage établi, tenu au ramonage. Et l'usage se base sur une utilité, une nécessité réelles : quand la souche de cheminée se dresse sur le toit, elle est l'enveloppe des gaines de huit, dix ou douze feux, parmi lesquelles le locataire ne saurait vraiment reconnaître la sienne.

Dans les villages et les bourgs, la question se résout par l'usage. Quel est l'usage ? Si l'usage est inconstant — et c'est dire qu'il n'y a pas d'usage — le locataire, ou l'usufruitier, semble être tenu à faire ramoner ses cheminées, puisque lui seul peut savoir quel usage il en a fait. Mais, qu'on ne s'y trompe pas : le ramonage, dans notre pays, est chose de peu d'importance ; il se fait mal ou pas. Il est de vastes régions où, pour ramoner les cheminées, on se contente de tirer des coups de fusil à poudre, ou de mettre la poudre dans un cornet de papier, puis d'y mettre le feu, après avoir, avec des planches, bouché le fond de la gaine.

Un propriétaire soucieux de la bonne conservation de son bien devra donc procéder lui-même au ramonage des cheminées, quand, toutefois, le bail qu'il aura consenti, la location verbale qu'il aura concédée seront muets sur ce point.

En droit, le propriétaire (ou le nu-propriétaire) semble donc déchargé de la responsabilité d'un sinistre causé par un feu de cheminée. En fait, il y a grand' chance pour qu'un Tribunal le considère comme responsable.

Si on se place au point de vue de l'assurance, le propriétaire a commis une faute s'il n'a pas déclaré son locataire — ou l'occupant à titre d'usufruitier — comme déchargé de

son risque locatif et n'a pas, pour ce fait, payé une surprime d'assurance, surtout si l'occupant, assuré contre l'incendie par une autre Compagnie que le nu-propriétaire, n'a pas fait garantir ses risques d'habitation. Si les assureurs du propriétaire consentent à lui rembourser les dommages, il est raisonnable qu'ils fassent subir à ce remboursement une diminution proportionnelle au prix qu'il aurait payé en assurant son immeuble occupé par une personne déchargée du risque locatif et la prime réellement payée.

L'ARCHITECTURE INDUSTRIELLE

Magasins de Soieries, rue Tronchet

La maison de commerce demande un édifice qui ne saurait être affecté à aucun autre usage. Il lui faut, comme à la Banque, comme aux grands magasins de nouveautés, comme aux hôtels, constructions d'un caractère particulier, immeubles parfaitement adaptés aux besoins de ses données spéciales. C'est ce qu'a compris la Soierie lyonnaise en émigrant la colline où, depuis si longtemps, elle résidait. Nous reproduisons deux façades s'élevant rue Tronchet, toutes les deux du même architecte, M. Bouilhères, dont la besogne était tentante, peu aisée, car un nouveau champ à exploiter se présentait.

Tout à la fois simples et élégantes, les façades décèlent les exigences modernes satisfaites par les procédés modernes. Les vides l'emportent sur les pleins ; avec le moins de maçonnerie possible, d'énormes poids sont supportés par de massifs points d'appui. La lumière et l'air pénètrent facilement dans de vastes espaces hygiéniquement ventilés ; le chauffage, spécialement, ne laisse plus à désirer ; enfin, tout procure le bien-être des employés et des visiteurs qui, nombreux, circulent à travers les marchandises aisément logées.

Les entrepreneurs qui ont concouru à l'édification de ces immeubles sont :

Pour la maison Descours, Genthon et Cie : maçonnerie et couverture, M. LEBLANC ; pierre de taille dure, Estailades, Sainte-Juste, M. VACHER ; pierre tendre, M. DUBOIN ; ciments, M. VERNAY ; charpente bois, M. BARNAY ; charpente fer, M. HAOUR ; serrurerie, M. ROYER ; menuiserie, M. CLERMONT ; peinture-plâtrerie, M. TAUTY ; vitrerie, M. GUY ; chauffage central à vapeur à basse pression, MM. KERTING FRÈRES ; plomberie-zinguerie, MM. NICOLAS FRÈRES ; parquet et bitume, M. CARPEGNA ; ascenseur Stigler, M. PALLODET ; carrelages prismolith, M. DREVET ; papiers et tentures, M. COLIN ; fermeture métallique, M. B. GILARDI.

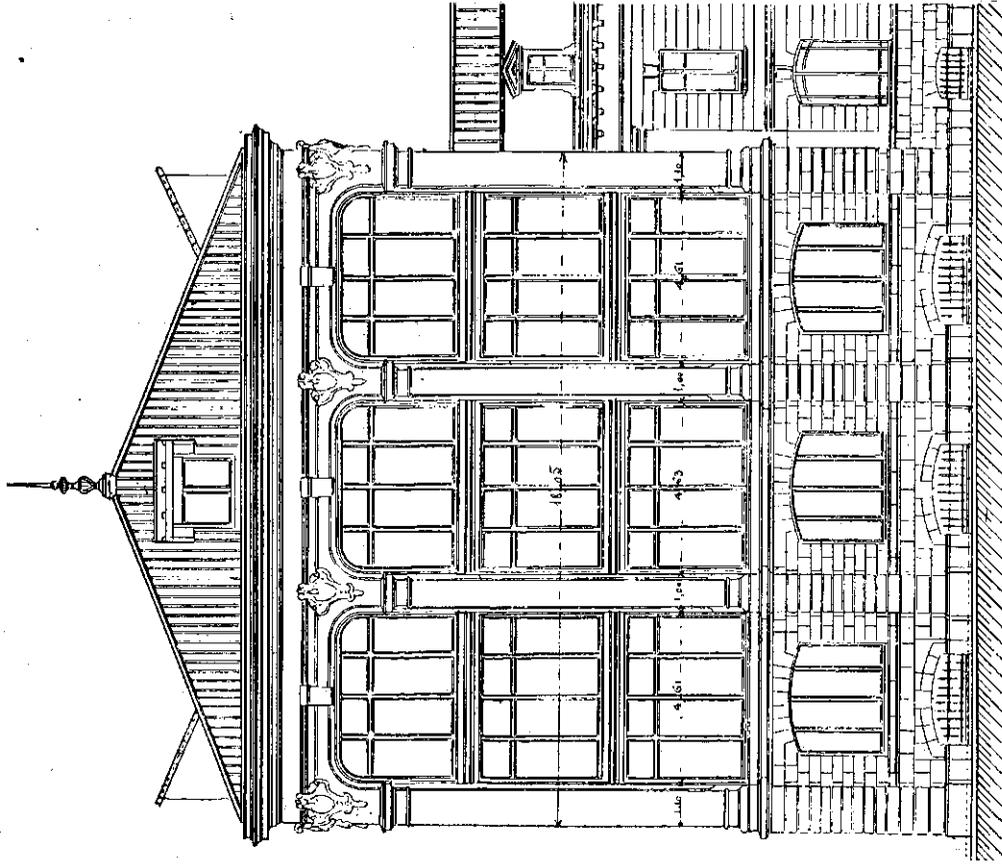
Pour l'immeuble Roche et Cie : terrassements, maçonnerie, ciment et couverture, M. TARNAUD ; pierre de taille, SOCIÉTÉ DES CARRIÈRES DE VILLEBOIS ; pierre blanche, Estailades, Sainte-Juste, M. DEDIEU ; charpente bois, M. BARNAY ; charpente fer, M. HAOUR ; menuiserie, MM. GOUVERNE ET CHRÉTIEN ; serrurerie, M. C. GROBON ; plomberie-zinguerie, MM. NICOLAS FRÈRES ; plâtrerie-peinture, M. CATINAUD ; vitrerie, M. GUY ; parquets sur bitume, M. BIÉTRIX ; papiers et tentures, M. FONTAINE ; chauffage à vapeur à basse pression, MM. KERTING FRÈRES ; fermeture métallique et monte-charge, M. B. GILARDI.

BIBLIOGRAPHIE

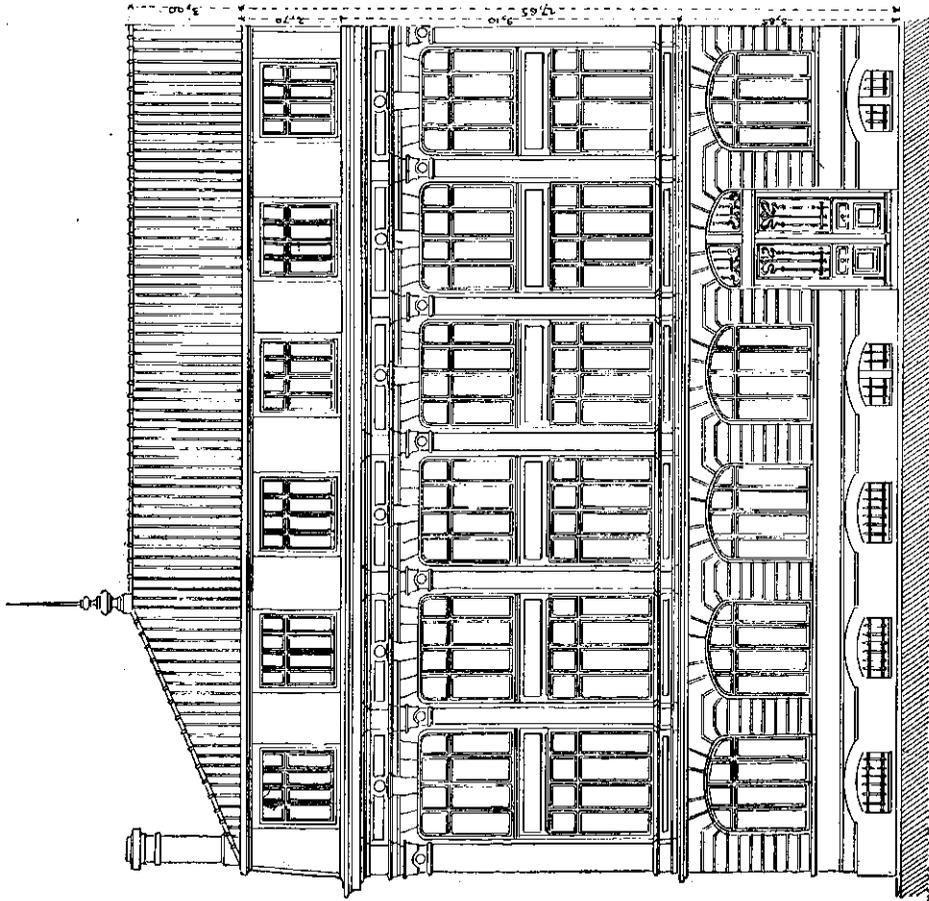
Un nouveau recueil de poésies de J. Malézieux, l'architecte dont la verve a enrichi diverses publications professionnelles, vient d'être publié, sous le titre de *Jours de Souffrance*, au prix de 5 francs, au profit de la Société d'Assistance confraternelle des Architectes français. La préface, écrite par l'auteur peu de temps avant sa mort, indique le but charitable

MAGASINS DE SOIERIES A LYON

M. BOUILLIERES, Architecte.



FAÇADE RUE TRONCHET
GRANDS MAGASINS ET BUREAUX
de MM. DESCOURS, GENTHON & C^o



FAÇADE RUE TRONCHET
MAGASINS ET BUREAUX
de MM. ROCHE & C^o

de cette publication, où se retrouvent l'entrain, la finesse d'observation, l'esprit de douce philosophie qui avaient déjà fait le succès de *Vermiculures*, parues en 1900. Les souscriptions sont reçues chez M. L. George, architecte, secrétaire général de la Société, boulevard Beaumarchais, 109, à Paris.

TRAVAUX DE LA RÉGION

PROJETÉS

OU DEVANT FAIRE L'OBJET D'ADJUDICATIONS PUBLIQUES

AIN. — Le Conseil municipal de *Nantua* a adopté le devis dressé par M. Delbos, architecte, en vue de la réparation du pavage des rues de l'Hôtel-de-Ville et du Collège ; 2.200 francs ont été inscrits au budget à cet effet. — Une somme de 16.426 francs, part contributive de la Ville, a été également votée pour réparations à effectuer au collège, suivant devis dressé par M. Moinat, architecte.

HAUTE-LOIRE. — Les travaux de réparation à effectuer à l'école primaire supérieure de *Craponne-sur-Arzon* viennent d'être approuvés par le Conseil municipal. Le devis s'élève à 10.000 francs.

JURA. — L'agrandissement de l'hospice départemental de vieillesse à *Lons-le-Saunier* est évalué à 100.000 francs. — Viennent d'être adoptés, par le Conseil municipal de *Saint-Claude*, le projet de construction d'un chemin dans la pente du Pré, dépense 7.000 francs ; l'avant-projet du réservoir d'eau à la *Cueille-en-Haut* ; le projet d'ensemble d'un réseau de canalisation, quartier *Saint-Hubert* ; l'exécution se fera par tronçons, suivant l'ordre d'urgence. — Vient d'être décidée la construction à *Moréz* d'une maison d'octroi, avenue de la Gare. Le devis se monte à la somme de 12.000 francs.

LOIRE. — La commune de *Firminy* vient de recevoir, sur les fonds du Pari mutuel, une subvention de 50.000 fr., pour la construction d'une maison de retraite pour les invalides du travail, vieillards, infirmes et incurables. — Le projet dressé par le service compétent pour la reconstruction du pont d'*Andrézieux* s'élève à la somme de 350.000 fr.

RHÔNE. — Le Conseil municipal de *Villefranche-sur-Saône* a : 1° approuvé le devis dressé par M. Mallet, architecte, s'élevant à 2.257 fr. 50 et relatif aux nouveaux travaux à effectuer à l'école maternelle du Sud ; 2° approuvé le projet présenté par M. Jacquet, architecte-voyer, en vue de la construction d'un égout rue *Porquerolles* ; la dépense sera de 2.250 francs ; 3° décidé la construction d'une canalisation de 170 mètres de long sous le chemin d'intérêt commun n° 60, de *Villefranche* à *Saint-Fonds*.

SAVOIE. — Des travaux complémentaires devant s'élever à 100.000 francs vont être exécutés à l'hospice de *Moutiers*.

AVIS ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

Commission municipale chargée de l'acquisition d'œuvres d'art au Salon.

A la séance du Conseil du 16 mars dernier, ont été désignés pour constituer cette Commission : MM. MERMILLON, CADET, HOFFHERR, GORJUS, ROGNON, VIAL et PIC.

Nominations au service municipal de l'Architecture.

Par arrêté du 26 mars, et ensuite du concours qui a eu lieu les 17 mars et jours suivants, M. Alphonse BONNET, sous-

inspecteur au service de l'Architecture, et Eugène CHANINET, dessinateur au Service de la Voirie, ont été nommés vérificateurs au service municipal d'Architecture.

Distinctions honorifiques.

Parmi les distinctions remises par M. Barthou, ministre des Travaux publics, venu pour inaugurer la gare des Broteaux, nous nous plaçons à signaler les suivantes, auxquelles applaudiront certainement nos lecteurs : *Officier de l'instruction publique* : M. GOUVERNE, maire de *Saint-Cyr-au-Mont-d'Or* ; *officiers d'Académie* : MM. CLERMONT, entrepreneur de menuiserie ; JAMOT, architecte ; MONSERAN, président du Comité du Cercle des Anciens Elèves de l'École des Arts et Métiers, à *Oullins* ; ARNAUD, piqueur à la Voirie ; RAVINET, secrétaire-adjoint du Conseil d'administration du personnel des travaux publics, conducteur des ponts et chaussées à *Lyon* ; *chevalier du Mérite agricole* : M. A. DESCHAVANNES, rédacteur au *Lyon Républicain*.

Un Monument au Major Martin.

L'Association des Anciens Elèves de la *Martinière* a lancé, il y a quelques mois, un appel pour l'érection d'un monument aux trois hommes auxquels la *Martinière* doit son existence : Claude Martin, le fondateur, Tabareau et Dupasquier, les organisateurs pédagogiques.

Le projet de monument est dû à M. Dubuisson fils, architecte, ancien élève de la *Martinière*. Le buste de Martin, qui surmontera le monument, est l'œuvre du statuaire lyonnais Textor, mort récemment, qui fut élève, puis professeur à la *Martinière*.

Un bas-relief placé contre le socle du monument reproduira les traits de Tabareau et de Dupasquier.

Le monument du major Claude Martin sera érigé sur la place de la *Martinière*, devant la façade récemment restaurée de la vieille école. Il coûtera 20.000 francs environ : la souscription ouverte a déjà recueilli 15.000 francs.

Société amicale et Syndicat des Architectes du Gard.

Le nouveau Bureau est ainsi constitué pour 1908 :

Président : M. MAX RAPHAEL ;

Vice-présidents : MM. Léopold BALME et Louis POINSOT ;

Secrétaire : M. Augustin BONFORT ;

Trésorier : M. Emile TEISSIER.

Tramways départementaux dans le Gers (Créatio d'un réseau).

Au nombre des lignes de tramways départementaux, votées par le Conseil général du Gers dans sa session extraordinaire du mois de janvier 1908, figurent celles :

1° De *Vic-Fézensac* à *Nogaro*, par *Roquebrune*, *Belmont*, *Lupiac* et *Aignan* ;

2° De *Vic-Fézensac* à *Dému*, par *Manciet*.

Ces deux lignes qui, par suite d'une erreur, ne figuraient pas sur un précédent avis, pourront faire l'objet des propositions de MM. les Entrepreneurs, au même titre et aux mêmes conditions que celles qui leur ont été primitivement indiquées dans notre numéro du 16 février dernier.

Un nouveau succès de l'industrie lyonnaise : le compteur d'eau proportionnel.

Le Préfet de la Seine, par un arrêté du 27 janvier dernier, déterminait les dispositions relatives à l'établissement des secours particuliers contre l'incendie : cette nouvelle réglementation a pour base l'emploi général du compteur proportionnel, lequel doit satisfaire à d'assez rigoureuses prescriptions, être approuvé par arrêtés préfectoraux, après avis du Service technique des eaux et de l'assainissement et du Service technique des sapeurs-pompiers ; cet appareil doit, en outre, être tel que son arrêt ne devra, en aucun cas, former obstacle au passage de l'eau dans la canalisation.

L'industrie lyonnaise ne devait pas rester en arrière dans la solution d'un problème aussi complexe ; aussi est-ce avec

plaisir que nous enregistrons le succès qu'elle vient de remporter. Par une heureuse disposition du compteur « le Taxo », M. C. Berlie a réalisé un type de compteur proportionnel dont nous nous réservons d'exposer en détail le mécanisme, qui réunit toutes les conditions désirables, et qui vient d'être adopté par la Ville de Paris. C'est avec une vive satisfaction que nous signalons ce nouveau progrès et ce remarquable succès à l'actif de l'importante maison lyonnaise C. Berlie et Cie, dont les créations industrielles et artistiques sont appréciées dans toute la France.

Un nouvel enduit pour bâtiments.

Un de nos abonnés nous signale un produit nouveau pour Enduit extérieur et Ravalement, Moulures, etc., breveté en France et à l'étranger, appelé à prendre une grande extension. Il pourrait y avoir intérêt pour nos lecteurs qui voudraient en avoir le dépôt ou la concession pour le Rhône ou plusieurs départements, d'être fixés sur les avantages et l'économie de ce nouveau produit. Ils pourront s'adresser, à cet effet, à M. Jupillat, entrepreneur à Taverny (Seine-et-Oise).

ON DEMANDE pour compléter collections le N° 4 de la *Construction Lyonnaise* du 13 février 1908, épuisé dans nos bureaux; les personnes qui disposeraient d'exemplaires de ce numéro peuvent les rapporter à nos bureaux où, s'ils sont en bon état, ils seront repris pour leur valeur.

Adjudication d'une fourniture de ciment.

Il sera procédé, le 30 avril 1908, à la Direction générale des Chemins de fer de l'Etat égyptien, au Caire, à l'adjudication de la fourniture de 6.000 tonnes de ciment dit Portland, à prise lente, à livrer selon les clauses et conditions du cahier des charges.

Cautionnement provisoire : 100 livres égyptiennes; cautionnement définitif : 500 livres égyptiennes. — Les offres de soumissions doivent être adressées à la Direction précitée. — On peut consulter le cahier des charges relatif à cette adjudication, tous les jours non fériés, de 10 heures à midi et de 2 heures à 5 heures, à l'Office National du Commerce extérieur (2^e service), 3, rue Feydeau, Paris (2^e).

COURS OFFICIEL DES MÉTAUX A LYON

	DROITS D'ACCISE EN SUS	
	les 100 kil.	
Cuivre en lingots affiné	167 50	472 50
— en planche rouge	207 50	212 50
— — jaune	175 »	180 »
Etain Banca en lingots	370 »	375 »
— Billiton et détroits en lingots	360 »	365 »
Plomb doux 1 ^{re} fusion en saumon	42 50	44 »
— ouvré : tuyaux et feuilles	46 50	48 »
Zinc refondu 2 ^e fusion	52 »	53 »
— laminé en feuilles. Vieille montagne	71 »	72 »
— — — Autres marques	68 50	69 »
Nickel brut pour fonderie	550 »	» »
— laminé	600 »	» »
Aluminium brut pour fonderie	300 »	325 »
— laminé	400 »	425 »
Fer laminé 1 ^{re} classe	22 50	23 »
Fer à double T, AO	23 »	» »
Tôle ordinaire, 3 millimètres et plus	23 50	24 50

DEMANDES EN AUTORISATION DE BATIR

- Rue Quivogne, 4.* — Hangar. — Propr., M. Lambert; M. Jaudon entrepr.
- Rue Louis-Blanc, 2.* — Atelier. — Ecole d'horlogerie, M. Boudra directeur.
- Rue du Jardin-des-Plantes.* — Gare. — Propr., Compagnie O.-T.-L.
- Rue Sébastopol, 50.* — Hangar. — Propr., M. Salandier.
- Avenue de Noailles, 1.* — Propr., M. Chalvet.
- Chemin de Grange-Rouge, 1.* — Maison. — Propr., M. Gizon. — Arch., M. Deuand.
- Rue Branger, 23.* — Hangar. — Propr., M. Astruc.
- Chemin de Croix-Barret, 98.* — Maison. — Propr., M^{me} Piotet. — Arch., MM. Robert et Chollat.

- Chemin de Villeurbanne à Vénissieux.* — Deux maisons. — Propr., M. Tarrajat. — Arch., MM. Robert et Chollat.
- Rue des Lilas.* — Maison. — Propr., M. Rey.
- Chemin de Villeurbanne à Vénissieux, 220.* — Maison. — Propr., M. Genton.
- Rue Ney, angle du boulevard des Casernes.* — Hangar. — Propr., M. Paradis.
- Rue Jean-Quitout.* — Maison. — Propr., M. Galland.
- Rue Villion, 68.* — Hangar. — Propr., MM. Odet et Drevet.
- Rue des Mobles.* — Ecurie-remise. — Propr., M. Ferlay.
- Chemin de Monplaisir à Grange-Rouge.* — Maison. — Propr., M. Ammann. — Arch., M. Curny.
- Avenue Berthelot, 155-159.* — Hangar. — Propr., M. Estheveny.
- Rue d'Aubigny, 11.* — exhaussement d'une maison. — Propr., M. Desany.
- Montée des Carmélites, 3.* — Maison. — Propr., M. Jud.
- Avenue Berthelot, 251.* — Bâtiment. — Propr., MM. Alaix et Morel. — Arch., M. Curny.
- Cours Henry, 118.* — Maison. — Propr., M. Truphet. — Arch., M. Curny.
- Chemin des Acqueducs-des-Massues, 63.* — Remise. — Propr., M. Glenat.
- Rue Tête d'Or, angle rue de Sèze.* — Bâtiment. — Propr., M. Vivier.
- Cours Richard-Vitton, 44 bis.* — Maison. — Propr., M. Roussele.
- Avenue Félix-Faure, 132.* — Bâtiment. — Propr., M. Pernet.
- Chemin des Pins, 9.* — Maison. — Propr., M. Montpeyroux. — Arch., M. Curny.
- Rue Ney, 42.* — Entrepôt. — Propr., M. Batelin.
- Rue de Créqui, 8.* — Prop., M. Wagner. — Arch., M. Michut; construction d'une maison.
- Rue Garibaldi, 268.* — Prop., M. Vadot — Arch., M. Laurençon; construction d'un hangar.
- Rue des Macchabées, 11.* — Prop., M. Papon. — Arch., M. Michel; agrandissement d'une maison.
- Rue Vendôme, 155.* — Prop., M. Meunier. — Arch., M. Hamm; construction d'une maison.
- Place Dumas-de-Loire, 9.* — Prop., M. Charpentier; construction d'une maison.
- Chemin de Debourg.* — Prop., M. Ginot. — Arch., M. Roussillon; construction d'une maison.
- Petit chemin des Cures.* — Prop., M. Boudot; construction d'une écurie remise.
- Chemin des Tuiliers.* — Prop., M. Boudeillé; construction d'un hangar.
- Rue Sébastien-Gryphe, 14.* — Prop., M. Titena. — Arch., M. Martin; construction d'une maison sur cour.
- Route d'Heyrieux, 166.* — Prop., M. Coignet; construction d'un bâtiment.

MISES EN ADJUDICATION

Rhône. — Dimanche, 12 avril, 10 h. — *Mairie de Pollionnay.* — Construction d'une école de filles. Le montant des travaux à adjudger en un seul lot suivant devis dressé par M. Feuga, architecte à Lyon, directeur des travaux, s'élève à la somme de 14.497 fr. 64, déduction faite des imprévus et honoraires de direction. Cautionnement, 1.500 fr. Le certificat de capacité ayant moins de six mois de date, émanant d'un architecte notoirement connu, devra être visé préalablement par l'architecte directeur des travaux. Les plans, devis, cahier des charges relatifs aux travaux, sont déposés à la mairie de Pollionnay et chez M. Feuga, architecte à Lyon, place des Célestins, 6, où les intéressés seront admis à en prendre connaissance.

Rhône. — Lundi 13 avril, 2 h. — *Hospices civils de Lyon* (en la salle Pasteur). — Bâtiments Hospitaliers, Maisons. Entretien du 1^{er} mai 1908 au 31 décembre 1910. Travaux de grosses réparations à l'Hôtel-Dieu. — Premier groupe. Hôtel-Dieu, Services généraux situés dans l'Hôtel-Dieu. Maisons du 2^e arrondissement. — 1^{er} lot. Terrassement, maçonnerie, pierre de taille et ciment. Entretien. Dépense annuelle, 11.000 fr. Grosses réparations. Dépense totale, 18.000 fr. Cautionnement, 2.900 fr. — 2^e lot. Charpente. Entretien. Dépense annuelle, 1.500 fr. Grosses réparations. Dépense totale, 2.000 fr. Cautionnement, 350 fr. — 3^e lot. Menuiserie. Entretien. Dépense annuelle, 4.000 fr. Grosses réparations. Dépense totale, 15.000 fr. Cautionnement, à 1.900 fr. — 4^e lot. Serrurerie. Entretien. Dépense annuelle, 2.000 fr. Grosses réparations. Dépense totale, 7.000 fr. Cautionnement, 900 fr. — 5^e lot. Plâtrerie-Peinture. Entretien. Dépense annuelle, 5.000 fr. Grosses réparations. Dépense totale, 7.500 fr. Cautionnement, 1.250 fr. — 6^e lot. Vitrerie. Entretien. Dépense annuelle, 500 fr. Grosses réparations. Dépense totale, 800 fr. Cautionnement, 130 fr. — 7^e lot. Ferblanterie, zinc, plomberie pour toitures. Entretien. Dépense annuelle, 1.500 fr. Grosses réparations. Dépense totale, » fr. Cautionnement, 150 fr. — Deuxième groupe. Charité. Maisons des 3^e, 5^e et 6^e arrondissements. Hospice des vieillards. Services généraux. — 8^e lot. Entretien. Dépense annuelle, 11.000 fr. Cautionnement, 1.100 fr. — 9^e lot. Entretien. Dépense annuelle, 2.000 fr. Cautionnement, 200 fr. — 10^e lot. Entretien. Dépense annuelle, 3.500 fr. Cautionnement, 350 fr. — 11^e lot. Entretien. Dépense annuelle, 2.500 fr. Cautionnement, 250 fr. — 12^e lot. Entretien. Dépense annuelle, 5.000 fr. Cautionnement, 500 fr. — 13^e lot. Entretien. Dépense annuelle, 500 fr. Cautionnement, 50 fr. — 14^e lot. Entretien. Dépense annuelle,

2.000 fr. Cautionnement, 200 fr. — Troisième groupe. Croix-Rousse. Isolement. Asile des Femmes convalescentes Saint-Pothin. Cave centrale. Maisons des 1^{er} et 4^e arrondissements. — 15^e lot. Entretien. Dépense annuelle, 10.000 fr. Cautionnement, 1.000 fr. — 16^e lot. Entretien. Dépense annuelle, 2.000 fr. Cautionnement, 200 fr. — 17^e lot. Entretien. Dépense annuelle, 3.500 fr. Cautionnement, 350 fr. — 18^e lot. Entretien. Dépense annuelle, 1.500 fr. Cautionnement, 150 fr. — 19^e lot. Entretien. Dépense annuelle, 3.000 fr. Cautionnement, 300 fr. — 20^e lot. Entretien. Dépense annuelle, 500 fr. Cautionnement, 50 fr. — 21^e lot. Entretien. Dépense annuelle, 1.500 fr. Cautionnement, 150 fr. — Les pièces du projet seront communiquées aux entrepreneurs tous les jours, excepté les dimanches et jours fériés : Pour le premier groupe chez M. Tony Garnier, architecte des Hospices, 4, place Sathonay, de 9 h. du matin à midi. Pour le deuxième groupe chez M. F. Giroud, architecte des Hospices, 6, rue Franklin, de 9 h. du matin à midi. Pour le troisième groupe chez M. M. Collet, architecte des Hospices, 51, cours Morand, de 9 h. du matin à midi.

Rhône. — Mercredi 22 avril 1908, 2 h. 1/2. — *Hôtel-de-Ville de Lyon.* — Construction d'un orphelinat de garçons à la Croix-Rousse. — 1^{er} lot. Terrassements. Montant, 4.495 fr. 30. Cautionnement, 200 fr. — 2^e lot. Maçonneries. Montant, 136.486 fr. 25. Cautionnement, 7.000 fr. — 3^e lot. Pierres de taille. Montant, 35.151 fr. 50. Cautionnement, 2.000 fr. — 4^e lot. Ciments. Montant, 7.491 fr. 80. Cautionnement, 400 fr. — 5^e lot. Carrelages. Montant, 20.116 fr. 35. Cautionnement, 1.000 fr. — 6^e lot. Charpente, planchers, couverture. Montant, 27.172 fr. 85. Cautionnement, 1.300 fr. — 7^e lot. Menuiserie. Montant, 37.159 fr. 80. Cautionnement, 1.800 fr. — 8^e lot. Serrurerie. Montant, 56.830 fr. 55. Cautionnement, 2.800 fr. — 9^e lot. Zinguerie et plomberie. Montant, 11.497 fr. 40. Cautionnement, 600 fr. — 10^e lot. Plâtrerie et peinture. Montant, 22.270 fr. 50. Cautionnement, 1.100 fr. — 11^e lot. Vitrierie. Montant, 3.200 fr. Cautionnement, 150 fr. — 12^e lot. Marbrerie. Montant, 300 fr. Un minimum de rabais sera fixé avant l'adjudication. Les pièces du projet seront communiquées aux entrepreneurs tous les jours excepté les dimanches et fêtes, au bureau des renseignements, à l'Office du travail, cours Morand, 39.

Rhône. — Lundi, 13 avril 1908, 11 h. — *Mairie de Villefranche.* — Travaux communaux. — 1^{er} lot. Construction d'un égout dans la rue des Remparts, entre les rues Boiron et des Fossés. Montant, 2.400 fr. Cautionnement, 150 fr. — 2^e lot. Construction d'un égout dans la rue Claude-Bernard. Montant, 1.840 fr. Cautionnement, 100 fr. — Renseignements à la mairie.

Ain. — Mercredi 8 avril, 2 h. 1/2. — *Préfecture.* — Service vicinal. — 1^{er} lot. Chemin de grande communication n° 14. Construction entre Montanges et le Moulin des Pierres, au territoire de Montanges, sur une longueur de 2.104 m. 16 (Terrassements, établissement de la chaussée et construction de onze aqueducs et d'un mur de soutènement). Montant, 26.169 fr. 32. A valoir, 330 fr. 68. Cautionnement, 800 fr. — 2^e lot. Chemin d'intérêt commun n° 17. Construction entre la gare de Polliat et la place publique, sur une longueur de 554 m. Première partie 12.797 fr. 20, deuxième partie, 4.339 fr. 97. Montant, 17.137 fr. 17. A valoir, 2.362 fr. 83. Cautionnement, 660 fr. — Les pièces des projets seront communiquées, aux entrepreneurs, tous les jours, excepté les dimanches et jours fériés, à la Préfecture de l'Ain, 3^e division, de 9 h. à midi et de 2 h. à 5 h.

Ain. — Dimanche 12 avril, 10 h. — *Mairie de Chevroux.* — Empierrement du chemin vicinal ordinaire n° 9 sur 955 m. Montant, 4.671 fr. A valoir, 129 fr. Total, 4.800 fr. Cautionnement, 160 fr. — Visa par M. Piavoux, agent voyer d'arrondissement, huit jours avant l'adjudication. — Renseignements à la mairie.

Ain. — Dimanche 12 avril, 11 h. — *Mairie de Plagnes.* — Distribution d'eau. Transformation de la distribution d'eau potable, conduites en fonte. Montant, 15.989 fr. 48. Cautionnement, 1/20. — Renseignements à la mairie de Plagnes ou dans les bureaux de l'architecte S. Grillet, à Nantua, auteur du projet.

Ain. — 18 avril, 2 h. — *Mairie de Bourg.* — Travaux à exécuter pour la restauration et la réédification du clocher de l'église de Bourg, tels qu'ils sont décrits, soit aux plans et devis, soit au cahier des charges, en trois lots. — 1^{er} lot. Démolition, échafaudages, maçonneries, charpente, couverture, sculpture et divers. Montant, 242.632 fr. 80. Cautionnement, 26.000 fr. avant le 25 avril, dernier délai. — 2^e lot. Reservé. Horloge. Montant, 12.000 fr. — 3^e lot. Reservé. Sculpture des statues. Montant, 10.000 fr. — Les entrepreneurs devront être de nationalité française. Les certificats de capacité devront être soumis au visa de l'architecte, à Bourg, promenade du Bastion, quinze jours avant l'adjudication, soit avant le 4 avril, délai de rigueur. — Les plans, devis et cahier des charges relatifs aux travaux dont il s'agit, sont déposés à la mairie de Bourg, où ils seront communiqués aux entrepreneurs, ainsi que dans les bureaux de MM. T. et G. Ferret, architectes, 1, passerelle du Bastion, à Bourg.

Allier. — Dimanche, 12 avril, 2 heures. — *Mairie de Saint-Nicolas-des-Biefs.* — Travaux vicinaux. Chemin vicinal ordinaire n° 5, de Saint-Nicolas à Arfeuilles. Construction entre le village Goutaudier et le chemin de grande communication n° 25, sur 1.926 m. 21. Montant, 14.000 fr. Cautionnement, 500 fr. — Visa, huit jours avant l'adjudication, par l'agent-voyer d'arrondissement. — Renseignements au bureau de l'agent-voyer cantonal du Mayet-de-Montagne.

Allier. — Vendredi 17 avril, 2 h. — *Préfecture.* — Travaux à exécuter à l'établissement départemental de Sainte-Catherine. 1^{er} lot. Terrassements et maçonnerie pour clôtures. Montant, 22.067 fr. 73. A valoir, 1.532 fr. 27. Total, 23.600 fr. Cautionnement, 700 fr. — 2^e lot. Clôtures métalliques. Montant, 24.812 fr. 50. A valoir, 1.187 fr. 50. Total, 26.000 fr. Cautionnement, 800 fr. — Renseignements à la Préfecture (1^{re} division).

Alpes-Maritimes. — Samedi, 11 avril, 10 h. — *Mairie de Nice.* — Construction d'égouts. Construction et amélioration du réseau d'égouts du quartier Mirebeau-Saint-Etienne. Montant des travaux, 263.558 fr. 74. Somme à valoir, 26.441 fr. 26. Ensemble 290.000 fr. Cautionnement, 13.000 fr. — Renseignements à la mairie.

Ardèche. — Lundi 27 avril, 9 h. 1/2. — *Préfecture.* — Travaux sur routes départementales et chemins vicinaux. — Visa par l'ingénieur et agent voyer en chef, huit jours avant l'adjudication. — Renseignements à la préfecture (1^{re} et 2^e divisions).

Côte-d'Or. — 15 avril, 3 h. — *Préfecture.* — Route nationale n° 73. Construction d'un pont métallique à trois travées en remplacement d'un tablier en bois sur la première décharge de la levée de Pouilly-sur-Saône. Montant, 15.800 fr. Cautionnement, 600 fr. — Renseignements à la préfecture et chez M. Levallant, ingénieur ordinaire à Beaune.

Côte-d'Or. — 15 avril, 2 h. — *Préfecture.* — Canal de Bourgogne. Etalement des biefs 31, 30 et 13 (versant Yonne), 102.998 fr. 89. A valoir, 2.001 fr. 11. Montant, 105.000 fr. Cautionnement provisoire, 1.700 fr. Définitif, 3.400 fr. — Visa avant le 8 avril, par M. Galliot, ingénieur en chef, 45, rue Condorcet, à Dijon. — Renseignements à la préfecture et chez M. Testard, ingénieur auxiliaire, à Semur.

Côte-d'Or. — 15 avril, 2 h. — *Préfecture.* — Canal de Bourgogne. Etalement des biefs 37 et 46 (versant Saône), 75.512 fr. 84. A valoir, 10.487 fr. 16. Montant, 86.000 fr. Cautionnement provisoire, 1.250 fr. Définitif, 2.500 fr. — Visa avant le 8 avril, par M. Galliot, ingénieur en chef, 45, rue Condorcet, à Dijon. — Renseignements à la préfecture et chez M. Hégly, ingénieur ordinaire, à Dijon.

Drôme. — *Hôtel de Ville de Romans.* — L'adjudication des travaux de construction d'une école pratique que nous avons annoncée pour le 5 avril est reportée à une date ultérieure.

Drôme. — Samedi 25 avril, 10 h. — *Mairie de Romans.* — Construction d'une école pratique de Commerce et d'Industrie. — 1^{er} lot. Terrassements et maçonnerie. Montant, 106.095 fr. 21. Cautionnement provisoire, 2.500 fr. Définitif, 5.000 fr. — 2^e lot. Plâtrerie, peinture et vitrerie. Montant, 17.253 fr. 54. Cautionnement provisoire, 300 fr. Définitif, 800 fr. — 3^e lot. Menuiserie et charpente en bois. Montant, 40.731 fr. 89. Cautionnement provisoire, 1.000 fr. Définitif, 2.000 fr. — 4^e lot. Plomberie et zingage. Montant, 14.774 fr. 41. Cautionnement provisoire, 350 fr. Définitif, 700 fr. — 5^e lot. Serrurerie. Montant, 39.264 fr. 95. Cautionnement provisoire, 1.000 fr. Définitif, 2.000 fr. — Visa, cinq jours avant l'adjudication, par M. Romiguière, architecte départemental, à Valence. — Renseignements à la mairie. — Nota. Cette adjudication avait été primitivement fixée au 5 avril.

Haute-Loire. — Dimanche 12 avril, 2 h. — *Mairie de Félins.* — Travaux communaux. Construction d'une école de filles et de grosses réparations. Montant, 14.175 fr. Cautionnement, 600 fr. — Renseignements à la mairie.

Haute-Saône. — Mercredi, 15 avril, 10 h. 1/2. — Travaux communaux. *Sous-préfecture de Gray.* — 1^{er} lot. Auvet. Construction d'un mur de soutènement sur 40 m. Montant, 2.706 fr. 28. Cautionnement, 90 fr. — 2^e lot. Batrans. Chemin de grande communication n° 2, de Batrans à Echevanne. Construction de demi-rigoles pavées avec bordures, sur 150 m. Montant, 3.120 fr. 22. Cautionnement, 105 fr. — 3^e lot. Courtesoult. Construction d'un réservoir d'eau. Montant, 3.554 fr. 19. Cautionnement, 180 fr. — 4^e lot. Fouvant-le-Bas. Etablissement d'un lavoir couvert. Montant, 875 fr. 95. Cautionnement, 45 fr. — 5^e lot. Germiney. Construction d'une école avec salle de mairie. Montant, 24.351 fr. 77. Cautionnement, 1.220 fr. — 6^e lot. Pierre-court. Etablissement d'une conduite avec distribution d'eau et réfection de la conduite de la fontaine d'Aumonières. Montant, 27.675 fr. 08. Cautionnement, 1.385 fr. — 7^e lot. Valay. Construction d'un mur de soutènement. Montant, 1.472 fr. 40. Cautionnement, 75 fr. — 8^e lot. Valay. Construction d'un abreuvoir. Montant, 855 fr. 35. Cautionnement, 45 fr. Auteurs du projet : 1^{er} lot, M. Thiéry, à Gray ; 3^e lot, M. Courvoisier, à Gray ; 4^e, 5^e et 6^e lots, M. Colard, à Gray ; 7^e et 8^e lots, M. Bassot, à Gray. — Visa, huit jours avant l'adjudication par l'auteur du projet. — Renseignements à la sous-préfecture.

Haute-Savoie. — Mardi 21 avril, 11 h. — *Préfecture.* — Marzens. Construction d'un groupe scolaire. Montant, 38.825 fr. 80. A valoir, 1.000 fr. Total, 39.825 fr. 80. Cautionnement, 1.850 fr. — Renseignements à la préfecture (1^{re} division).

Hérault. — Dimanche 26 avril, 2 h. — *Mairie de Saint-Bauzille-de-Putois.* Construction d'un abattoir. — Renseignements à la mairie.

Isère. — Samedi 11 avril, 2 h. 1/2. — *Hôtel de la Préfecture.* — Travaux d'entretien. Fourniture et passage des matériaux nécessaires à l'entretien de la route n° 85, entre Pont-de-Claix et Vizille, pendant les années 1908, 1909 et 1910. Montant, 6.400 fr. Cautionnement 1.000 fr. ; frais, 75 fr. — Visa, dix jours avant l'adjudication par l'ingénieur en chef. — Renseignements à la préfecture (2^e division) et chez M. Couturier, ingénieur, 8, rue Lieutenant-Chanaron, à Grenoble.

Isère. — Samedi 11 avril, 2 h. — *Préfecture.* — Travaux sur chemins de grande communication. — 1^{er} lot. Chemin n° 103, de Saint-Laurent-du-Pont à la Villette et aux Echelles. Construction d'un pont en maçonnerie de 7 m. d'ouverture et rectification sur 204 m. Montant, 6.608 fr. 80. A valoir, 1.991 fr. 20. Total, 8.600 fr. Cautionnement, 220 fr. — 2^e lot. Chemin n° 105, de Saint-Robert à Proveyzieux et à Quaix. Construction d'un pont sur le torrent de Tenaizon avec raccords aux abords, sur 117 m. 20. Montant, 14.060 fr. 33. A valoir, 2.929 fr. 67. Total, 16.990 fr. Cautionnement, 700 fr. — Renseignements à la préfecture (2^e division).

Jura. — Jeudi 9 avril, 2 h. — *Préfecture.* — Travaux communaux. 1^{er} lot. Mesnois. Construction d'une école mixte. Montant, 9.924 fr. 30. A valoir, 1.559 fr. 60. Total, 11.483 fr. 90. Cautionnement, 360 fr. M. Rousseau, architecte à Lons-le-Saunier. — 2^e lot. Chapelle-Voland. Construction d'un groupe

scolaire. Montant, 48.925 fr. 47. A valoir, 2.025 fr. 26. Total, 50.953 fr. 73. Cautionnement, 1.620 fr. M. Camus, architecte, à Lons-le-Saunier. — 3^e lot, Pannessières. Appropriation d'un groupe scolaire. Montant, 17.804 fr. 43. A valoir, 949 fr. 27. Total, 18.753 fr. 70. Cautionnement, 600 fr. M. Camus, architecte, à Lons-le-Saunier. — 4^e lot, Perrigny. Construction de bornes fontaines. Montant, 4.350 fr. A valoir, 389 fr. Total, 4.739 fr. Cautionnement, 150 fr. — 5^e lot, Vevy. Appropriation du presbytère. Montant, 3.671 fr. 56. A valoir, 208 fr. 15. Total, 3.879 fr. 71. Cautionnement, 150 fr. — 6^e lot, Lombard. Construction d'un poids public. Montant, 2.011,60. A valoir, 187 fr. 83. Total, 2.199 fr. 43. Cautionnement, 70 fr. — 7^e lot, Lombard. Construction de trois puits. Montant, 3.238 fr. 03. A valoir, 300 fr. 07. Total, 3.538 fr. 50. Cautionnement, 110 fr. — Visa pour les trois premiers lots par l'auteur du projet, huit jours avant l'adjudication. Les soumissions devront être déposées ou arriver par la poste, sous pli recommandé, le 8 avril, avant 4 h. du soir. — Renseignements à la préfecture (2^e division).

Loire. — Jeudi 9 avril, 3 h. — *Mairie de Firminy.* — Travaux communaux. Construction d'une maison d'école de commerce et d'industrie de filles. — 1^{er} lot. Travaux de terrassements, maçonneries, crépis, ciments, céramique décorative. Montant, 89.439 fr. 96. Cautionnement, 5.000 fr. — 2^e lot. Travaux de charpente. Montant, 18.242 fr. 51. Cautionnement, 700 fr. — 3^e lot. Travaux de couverture et de zinguerie. Montant, 5.965 fr. 85. Cautionnement, 300 fr. — 4^e lot. Travaux de menuiserie et de petite serrurerie. Montant, 21.061 fr. 92. Cautionnement, 700 fr. — 5^e lot. Travaux de plâtrerie et peinture. Montant, 16.602 fr. 41. Cautionnement, 600 fr. — 6^e lot. Travaux de vitrerie. Montant, 2.810 fr. Cautionnement, 150 fr. — 7^e lot. Travaux de grosse serrurerie. Montant, 18.918 fr. 89. Cautionnement, 700 fr. A valoir pour l'ensemble des lots, 15.102 fr. 28. — Renseignements à la mairie.

Savoie. — 14 avril, 1 h. — *Mairie de La Rochette.* — Construction d'une école avec logement de l'instituteur. — Renseignements à la mairie et chez M. Baustert, 21, avenue Thiers, à Melun.

Savoie. — Lundi 13 avril, 10 h. — *Sous-préfecture de Moutiers.* — Travaux sur chemins vicinaux ordinaires. — 1^{er} lot. La Perrière. Chemin n° 2, dit des Chavonnes. Construction sur 716 m. 42. Montant, 14.304 fr. 38. A valoir, 1.895 fr. 62. Total, 16.200 fr. Cautionnement, 500 fr. — 2^e lot. Hauteville-Gondon. Chemin n° 3, du chef-lieu à Lachenal. Construction sur 430 m. 11. Montant, 6.558 fr. 85. A valoir, 545 fr. 15. Total, 7.100 fr. Cautionnement, 328 fr. — 3^e lot. Sainte Foy. Chemin n° 2, du chemin de grande communication n° 16 à Chénal. Parachèvement sur 669 m. 51. Montant, 5.315 fr. 73. A valoir, 685 fr. 27. Total, 6.000 fr. Cautionnement, 264 fr. — Visa, huit jours avant l'adjudication, par M. l'ingénieur voyer d'arrondissement. — Renseignements dans les bureaux de M. l'ingénieur voyer d'arrondissement, à Moutiers.

SPECTACLES

GRAND-THÉÂTRE Mercredi 1^{er} avril, grand gala pour la première représentation, création à Lyon, de *Pelléas et Mélisande*, l'œuvre déjà si célèbre de Debussy, et qui, après ses triomphes à Paris et à l'étranger, n'a pas encore été jouée en province. — Jeudi, pour les représentations de M. Imbart de La Tour, les *Maitres Chanteurs*.

CÉLESTINS Mercredi 1^{er} avril, dernière de *Patachon*. — Jeudi, 2 avril, *l'Affaire des Poisons* de Victorien Sardou avec Coquelin aîné et à l'étranger, n'a pas encore été jouée en province. — Jeudi, pour les représentations de M. Jean Coquelin, on jouera *l'Abbé Constantin*.

HORLOGE Représentation de *Lidy s'trotta*, parodie modernisée de *Lysistrata*, désopilante fantaisie locale faubourienne et régionale, en deux tableaux et un prologue de M. Lacoste. Cette pièce jouée en vieux langage lyonnais, avec les termes et l'accent des Pierres Plantées, a déchaîné le fou rire, surtout avec des interprètes tels que Lafage qui joue le rôle de la mère Gigratta; MM. Montjoy, Albertot, Rochebrune, Snopp, Néricisse, Berardy, Deschamps, M^{mes} Lina Maurès, Dubay-Lafage, Volney, Vallière, Delyons, Maxim-hett, Lovera, Darmand, etc.

CASINO-KURSAAL Tous les soirs, *Ohé! Gédéon!* pièce à grand spectacle de MM. Celval et Charley, décors de M. Karl, costumes de M^{me} Rasimi; l'action se passe dans un cadre somptueux, riche, éblouissant, et est d'un agréable divertissement.

SCALA Que dire encore de la revue, *C'est gentil d'être venu!* que le public ne sache déjà? Il serait bien difficile de trouver des expressions nouvelles pour qualifier son succès persistant. Tous les vendredis une scène nouvelle vient encore augmenter l'attrait de : *C'est gentil d'être venu* qui, jusqu'au jour prochain de la clôture de la Scala, se maintiendra au succès fixe.

SOCIÉTÉ LYONNAISE DES BEAUX-ARTS Salon annuel palais du quai de Bondy, ouvert tous les jours de 9 à 5 heures. Entrée, 60 centimes. Vendredi, jour réservé, entrée 2 francs.

L'Imprimeur-Gérant: A. REY.

Lyon — Imprimerie A. REY, 4, rue Gentil. — 48541

Tirage : 31 OCTOBRE 1908 **LOTERIE** Le Billet : 1 FRANC

DE

L'ŒUVRE ANTI-TUBERCULEUSE

Autorisée par la Chambre des Députés et par Arrêté du Ministre de l'Intérieur

Siège Social à NANTES, (5 rue Boileau)

● 434 lots en espèces pour **200.000 FRANCS** ●

1^{er} Gros lot : 100.000 fr. — 2^e, 25.000 fr. — 3^e, 10.000 fr.

En vente dans toute la France et les Colonies, chez Librairies, Bureaux de tabacs, etc. Pour recevoir à domicile, envoyer à l'AGENCE FOURNIER, 14, rue Confort, Lyon, dépositaire général pour la Région, mandat-poste du montant des billets avec enveloppe affranchie à 0,15 pour 5 billets.

FOURNISSEURS DE LA CONSTRUCTION

ARDOISES, TUILES, BRIQUES, POTERIE & SABLE

ARDOISES pour toitures, dalles, urinoirs, tablettes, tableaux, etc. Entrepôt J. GUICHARD fils, seul représentant de la Commission des Ardoisières d'Angers, chemin de Vaques, 50 bis, LYON.

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne. Plâtres, chaux hydrauliques et ciments. Carreaux de Verdun, tuyaux Grès et Boisseaux, Ardoises.

SOL SANS JOINTS

CHEYA. — Paul JACCAUD, 49, rue de la République, Lyon.

CIMENTS, CHAUX, PLÂTRE, BITUME & PAVES

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Ciments de Grenoble. Chaux hydrauliques et plâtres. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne. Carreaux de Verdun.

PEINTURE & PLÂTRERIE

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. — Fabrique de plâtre de Lyon, entrepôt général des Tuileries de Bourgogne, chaux hydrauliques et ciments. Carreaux de Verdun, Ardoises.

CERAMIQUE

PRODUITS CERAMIQUES, PROST FRÈRES, fabricant Jean-Claude PROST, succés, à la Tour-de-Salvagny (Rhône). Magasins et bureaux à Lyon, quai de Bondy 16. Spécialité de tuyaux en terre cuite et tuyaux en grès pour conduites d'eau et pour bâtiments. Appareils pour sièges inodores, panneaux et carreaux en faïence, etc. — Succursale à St-Etienne, rue de la Préfecture, 22

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne. Plâtres, Tuyaux Grès et Boisseaux, Ardoises.

F. LAUZUN & C^{IE}

BOURG-SAINT-ANDÉOL (Ardèche)

CARRELAGES MOSAIQUES, GRANITÉS ET INCRUSTÉS DE MARBRE

BALUSTRADES
à partir de 10 francs le mètre courant



BALUSTRADES
à partir de 10 francs le mètre courant

OUVRAGES EN PIERRE DE TOUTE PROVENANCE

Taillées mécaniquement, tournées
ou sculptées.

Envoi franco de l'Album

AUX COULEURS FRANÇAISES

291, Avenue de Saxe, 291 (près la Grande rue de la Guillotière)

DÉPOT : Rue Grolée, 22 (angle Rue Childebert)

TEINTURE

LYON

DÉGRAISSAGE

La MAISON

se charge de la TEINTURE et du NETTOYAGE de tout ce qui concerne

L'HABILLEMENT ET L'AMEUBLEMENT

Couvertures, Dentelles, Rideaux, Plumes, Fourrures, Gants, etc.

* STOPPAGE ET DELUSTRAGE *

ON TEINT TOUT CONFECTIONNÉ — DEUIL EN 8 HEURES

CIMENTS DE LA PORTE DE FRANCE

MADIOT & BRÉDY

CONCESSIONNAIRES POUR LE RHONE

21, Rue de la Corderie, LYON-VAISE

CIMENTS. — CHAUX HYDRAULIQUES. — PLATRES. — LATTES.

BRQUES. — PLATRES DE PARIS. — DALLES EN CIMENT

TUYAUX GRÈS ET POTERIE

TUILES, marques "BOURGOGNE SUPÉRIEURE" et "CHARAVAY"

CHAUFFAGE HYGIÉNIQUE

par l'eau chaude et la vapeur à basse pression

POUR CHATEAUX, HOTELS, HABITATIONS, SERRES

C. DREVET & FILS

CONSTRUCTEURS

63, Rue de la Villette, LYON

Demandez partout l'ÉLIXIR SAINT-PIERRE

Liqueur de Table de première marque.

BIEN EXIGER LA MARQUE

Le Meilleur Préservatif

contre l'afflux

des eaux souterraines

et l'humidité des murs

est

L'ÉMULSION DE

Bitume Wunner

BREVETÉE

pour l'obtention de mortiers hydrofuges

Wunner'sche Bitumen - Werke, G. m. b. H.

Unna-en-Westphalie (Allemagne)

AGENT GÉNÉRAL :

P. SAVIGNY, Ingénieur-Chimiste

3, place Meissonier, à LYON

L. Poncet & L. Lacroix

ANCIENNES MAISONS

CHOLET & REZARD et CHARGNIOUX

31, Rue de l'Hôtel-de-Ville, LYON

TELEPHONE 7-81

MARSEILLE, Allée des Capucines, 47

ENTREPRISE GÉNÉRALE
D'INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES

Lumière, Sonneries

TÉLÉPHONES, PARATONNERRES

Personnel de choix pour installation
de Châteaux, Villas, Hôtels, Appartements

Etudes, Devis sur demande de MM. les Architectes

PAUL JACCAUD

Bureau Technique

BÉTON ARMÉ

Système de Vallière

Brevet Français 305,112, S. G. D. G.

SOL SANS-JOINTS "CHEYA"

DÉPOSÉ

Fosses et Epurateurs Septiques

SYSTÈME JACCAUD BREVETÉ

PROJETS ET DEVIS GRATUITS

49, Rue de la République, 49

LYON

Usine: Route de Genas